

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le mercredi 7 juin 2023, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Suzanne Guilbault
 M. Nyx Pilon M. François Beaumont
 Mme Michelle Payette M. Philippe St-Jacques

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-RAG-6690

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Suzanne Guilbault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 6.1 Avis de motion – Règlement 2023-212 – Règlement relatif aux fausses alarmes incendies
- 6.2 Attestation de la programmation de travaux et des coûts véridiques pour le TECQ 2019-2023
- 6.3 Soumission pour bandes de patinoire

Adoptée.

2023-RAG-6691

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2023

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2023 et de la séance extraordinaire du 9 mai 2023 tel que présenté.

Adoptée.

2023-RAG-6692

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 140 780.30 \$ et la liste des comptes payés au montant de 20 554.87 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 1er juin 2023 au montant de 234 016.01 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 1^{er} juin 2023

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 273 198.78 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 2 837.59 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2023.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rencontre avec M. Riopel

M. André Riopel fait un résumé au conseil du développement pour la nouvelle usine qui sera construite dans le chemin du Parc Industriel. Le projet avance bien et l'annonce officielle sera faite dès que les feux de forêt seront en diminution puisque M. Riopel travaille pour la SOPFEU présentement.

2023-RAG-6693

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6694

PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'effectuer le deuxième versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 18 084 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6695

OFFRE D'ACHAT POUR UNE PETITE PARTIE DU TERRAIN DE L'ÉGLISE ST-BONIFACE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'achat d'une petite partie du terrain afin de joindre leur nouveau terrain au terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cette partie de terrain pourra enlever les responsabilités civiles pour les allées et venues aux estrades qui seraient déplacées sur le terrain acheté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, pendant plusieurs années, prêtée sa salle municipale gratuitement tous les hivers afin que la messe puisse être célébrée, ce qui a évité des coûts énormes de chauffage à l'église St-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE notre employé municipal tond le gazon régulièrement l'été depuis au moins 10 ans et qu'il a déneigé et déglacé les escaliers tout l'hiver et ce pendant au moins 9 ans et le tout sans frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis au moins 10 ans, chaque printemps, notre employé municipal balais la cour de l'église au balai mécanique le tout sans frais;

CONSIDÉRANT QUE le comité St-Boniface a accès à notre cuisine pour tous les repas qu'ils organisent (repas de funérailles, repas de fêtes des Mères...) toujours sans aucun frais de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est heureuse de rendre tous ces services pour l'église St-Boniface, car elle tient à son église qui est emblématique pour notre municipalité et qu'elle continuera toujours à travailler en étroite collaboration avec celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'offrir 1 000 \$ pour la partie de terrain à l'arrière du terrain de la municipalité (ancien terrain du Presbytère) d'une dimension d'environ 615 M² représenté sur le document joint à la demande. La municipalité s'engage aussi à payer tous les frais reliés à ce transfert, dont l'arpenteur et le notaire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Décharge de responsabilité pour l'église concernant nos estrades

La directrice mentionne qu'elle a contacté les assurances de la municipalité afin de savoir comment nous pouvons décharger l'église St-Boniface de toutes responsabilités concernant nos estrades près du terrain de baseball puisque celles-ci sont sur leur terrain. L'agent d'assurance demande à ce qu'une entente soit signée entre les deux parties et suite à cette entente, il pourra émettre un certificat d'assurances qui enlèvera toutes responsabilités à l'église St-Boniface en cas d'accident sur les estrades.

2023-RAG-6696

NOMINATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de Mme Angèle Lacaille au poste de bibliothécaire pour la bibliothèque de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE nous avons engagé Mme Jessica Thibeault pour le remplacement de Mme Lacaille;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu de nommer Mme Jessica Thibeault en tant que bibliothécaire pour la bibliothèque de Bois-Franc.

Adoptée.

2023-RAG-6697

SOUSSION POUR TRAVAUX CHEMIN PARC INDUSTRIEL, PILON ET PAYETTE

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu qu'une soumission pour les travaux sur le chemin Parc Industriel, Pilon et Payette;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'accepter la soumission d'Excavatech JL pour un montant de 32 940.34 \$ incluant les taxes applicables en travaux forfaitaires et le prix de 13.32 \$/m. lin. ainsi qu'une pelle avec marteau pour le bris de roc au taux de 325 \$/h.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Pickleball

La directrice présente au conseil une nouvelle activité qui gagne de plus en plus en popularité. Le Pickleball est un mélange entre le tennis et le badminton. Les raquettes légères et la balle légère font de cette activité quelque chose de très accessible autant pour les jeunes que pour les personnes âgées. Le conseil va vérifier avec Grand-Remous pour l'opportunité d'aller chercher du financement

en se regroupant pour faire l'achat du matériel nécessaire à cette activité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de notre journal local

La directrice présente au conseil une demande d'appui du journal local, car ceux-ci veulent arrêter de distribuer leur journal dans le Publisac. Comme le processus est déjà terminé et que la distribution a déjà changé de mode, le conseil ne voit plus l'utilité de faire l'appui.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

TIAM

La directrice générale et la mairesse présentent au conseil les endroits qu'elles ont déterminés pour la TIAM (territoires incompatibles avec les activités minières). À part le centre du village que la MRC avait déjà délimité, la municipalité a choisi d'ajouter seulement le contour de nos deux lacs. Pour le reste, le territoire est ouvert.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Soumission pour le lignage du chemin Parc Industriel

La directrice présente au conseil la soumission reçue de Services ADL Inc. pour le lignage du chemin. Comme le montant est beaucoup plus élevé que prévu, le conseil préfère attendre et voir avec l'entrepreneur qui remportera l'appel d'offres pour nos travaux dans ce chemin, car du lignage est inclus dans nos travaux donc, nous verrons s'il y a possibilité qu'ils fassent aussi le reste du chemin.

2023-RAG-6698

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un service incendie composé de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent respecter le schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT QUE les exigences du ministère inclus dans le schéma de risque sont basées pour les grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont de la difficulté à respecter la force de frappe comme exigée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités s'inquiètent de la sécurité des citoyennes, citoyens et pompiers;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Grand-Remous dans leur demande au ministère de reconsidérer leurs exigences face aux réalités des petites municipalités en région.

Adoptée.

2023-RAG-6699

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR NOTRE TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de servitude de passage sur son terrain portant le cadastre 3 319 355;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'intention de faire de ce terrain une halte routière publique ainsi qu'une petite mise à l'eau pour les canots, kayaks et paddle board;

CONSIDÉRANT QUE le terrain aura des tables, un air de stationnement et qu'il sera clôturé dans un avenir proche;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu de ne pas autoriser de droit de passage sur ce terrain puisqu'il sera clôturé et que la sécurité des personnes qui arrêteront son la priorité du conseil.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque

La directrice générale présente au conseil les statistiques de la bibliothèque pour le mois d'avril 2023.

2023-RAG-6700

RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire de gros travaux dans ses chemins municipaux avec la subvention TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les fonds disponibles pour supporter le montant des travaux qui seront remboursés seulement le 15 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du code municipal, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un emprunt temporaire 856 346 \$ auprès de notre institution financière Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau couvrant le coût des travaux prévus cette année et qui permettra à la municipalité d'attendre le remboursement de la TECQ prévu le 15 mars 2024, date à laquelle le prêt temporaire pourra être remboursé. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale Annie Pelletier et la mairesse Julie Jolivette à faire la demande et à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cet emprunt;

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Partage de la croissance d'un point de TVQ

La directrice présente au conseil le document mentionnant que nous avons reçu un montant de 6 690 \$ pour le partage d'un point de TVQ.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

La directrice générale présente au conseil la lettre du MAMH mentionnant le montant reçu tenant lieu de taxes pour les terres publiques. Ce montant s'élève à 4 319 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Coup de cœur des maires

La directrice présente au conseil le concours du Réseau Biblio Outaouais Coup de cœur des maires. La mairesse mentionne qu'elle va y participer comme chaque année.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques du Réseau Biblio Outaouais pour notre bibliothèque

La directrice présente le rapport au conseil.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX FAUSSES ALARMES INCENDIES

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Guilbault du dépôt du projet de règlement #2023-212 – Règlement relatif aux fausses alarmes incendies.

2023-RAG-6701

ATTESTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET DES COÛTS VÉRIDIQUES POUR LE TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

2023-RAG-6702

SOUSSION POUR BANDES DE PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour les bandes de la patinoire dans le cadre du projet PSIRPE;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'accepter la seule soumission reçue de PERMAFIB au montant de 85 522.87 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2023-RAG-6703

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Nyx Pilon propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale